

LES NOUVEAUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES INDIVIDUELS



ORGANISATEUR(S) : UNION DES CENTRES TECHNIQUES RÉGIONAUX DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES EN NOUVELLE-AQUITAINE

THÈME : LA FORMATION SUR UN DOMAINE SPÉCIFIQUE (MÉDICO-SOCIAL, SPORT,...)



Initiation



Gratuit



6h



Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Etre adhérent dans une association membre du réseau proposant la formation

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

En 1985 la loi Badinter est venue poser un cadre législatif pour les Véhicules Terrestres à Moteur (VTM) afin de favoriser l'indemnisation des victimes d'accident de la route. Si aujourd'hui de nombreux engins de déplacement alternatifs ont vu le jour, tantôt assimilés au régime des VTM, tantôt exclus de cette réglementation, il est certain qu'ils ne sont plus simplement vus comme des objets de loisirs mais comme de véritables nouveaux moyens de transport.

Face à l'émergence des vélos électriques, des trottinettes électriques, des gyropodes et segway, des hoverboards, des skateboards électriques et autres Nouveaux Véhicules Électriques Individuels (NVEI), comment savoir si la loi Badinter s'applique ou non ?

Cette formation a pour objet l'étude de la législation des Véhicules Terrestres à Moteur et son principe d'assurance responsabilité obligatoire et l'adaptation de ce régime juridique à de nouvelles pratiques de déplacement.

DATE(S) DE LA FORMATION

17 octobre 2024
9h30-12/30/13h30-16h30

LIEU DE LA FORMATION

33 rue des deux communes
86180 BUXEROLLES

POUR S'INSCRIRE



0647818549



union-ctrce.poitoucharentes@orange.fr

STRUCTURE FORMATRICE



Union des Centres Techniques Régionaux de la Consommation et de l'Environnement Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine



Voir la présentation de cette structure